



European Trade Union Confederation (ETUC)
Confédération européenne des syndicats (CES)

COMITÉ EXÉCUTIF
Lisbonne, les 17-18 octobre 2007
177.EC

Point 9 de l'ordre du jour

Action relative au Manifeste de Séville

Le Comité Exécutif est prié:

- de prendre note de ce document

Action relative au Manifeste de Séville

Le XIème Congrès a adopté un Manifeste établissant cinq larges fronts sur lesquels la CES prévoit de passer à l'offensive. Le présent document dresse la liste des points d'actions du Manifeste (indiqués en italique et en gras) et des activités en cours ou planifiées.

Dans le cadre de ses activités législatives, la CES cherchera à obtenir la coopération maximale du Parlement européen et notamment par le biais de l'Intergroupe. La stratégie relative aux élections du Parlement européen en 2009 (et à la nouvelle Commission qui sera nommée dans la période à venir) sera débattue après un rapport du Secrétaire Général.

Le soutien de l'ETUI-REHS est et sera mis à contribution dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre de ses activités.

Pour un marché du travail européen avec :

- ***Plus d'emplois, de meilleurs emplois et le plein emploi ;***

Dans le cadre du Dialogue social, identification des priorités communes en matière d'emploi afin de négocier un **cadre d'action conjoint en termes d'emploi** (faisant suite à l'analyse conjointe des défis du marché du travail). Cette question sera présentée lors du Comité exécutif en Octobre.

Les résultats de ces négociations sont un point d'appui pour faire du sommet de printemps un acte de visibilité de la CES en articulant la lutte contre la précarité, le débat sur la flexicurité, la qualité du travail, la reconnaissance de la qualification dans le cadre d'une stratégie de Lisbonne qui soit bien axée sur la croissance et le développement durable, l'efficacité énergétique, le développement de la société de la connaissance et de la recherche.

Les travaux relatifs à **l'Agenda social de l'UE** sont liés à l'ensemble des chapitres du Manifeste de Séville. Parmi les actions prioritaires l'année prochaine, on retrouve :

- 15 octobre 2007 – Séminaire conjoint avec l'ETUI-REHS destiné à analyser la réalité sociale en Europe et sa relation avec l'examen de l'agenda social
- Décembre 2007 – Adoption par le Comité exécutif de la position de la CES sur la réalité sociale en Europe

- 2008 – préparation des propositions de la CES concernant l'examen de l'agenda social

Une grande conférence sur le thème de la qualité du travail est prévue en février 2008 préalablement au Conseil européen de printemps.

Dans le domaine **macroéconomique**, la CES :

- continuera d'apporter des éléments de qualité au Dialogue macroéconomique au niveau technique et politique (printemps et automne de chaque année)
- Proposera à la Commission, la BCE et l'ECOFIN des politiques syndicales (politique salariale, réforme du pacte de stabilité et de croissance, coordination des politiques fiscales etc.)
- Suivra étroitement les politiques de la BCE et continuera à entretenir des contacts bilatéraux avec la BCE
- Encouragera les affiliés à renforcer ou à mettre en place des structures de dialogue macroéconomiques au niveau national
 - **Normes européennes dans des domaines tels que les conditions de travail, les droits syndicaux et la santé et la sécurité.**
 - **Combattre et renverser la tendance montante menant au travail précaire ;**
 - **Faire campagne pour une hausse des salaires minimum et de réelles augmentations de salaires des travailleurs européens ;**

Suite à la déclaration du Congrès intitulée *Passer à l'offensive sur les salaires : Vers l'égalité*, un certain nombre d'actions ont été entreprises :

- Un groupe de pilotage regroupant les départements politique et communications de la CES ainsi que l'ETUI-REHS a été créé afin d'élaborer une campagne en faveur de salaires équitables débutant en novembre 2007. Il effectuera un compte-rendu au Comité exécutif en mars 2008.
- Un sous-comité du Comité de coordination de la négociation collective, composé de 22 représentants des organisations concernées, se réunira le 13 novembre afin de discuter de possibles actions communes concernant le salaire minimum et les questions associées.

- La CES, ainsi que l'ETUI-REHS et l'Université d'Amsterdam, rédigeront ensemble une lettre d'information mensuelle sur les évolutions de la négociation collective au niveau confédéral, sectoriel et des entreprises.

- ***Faire de l'élimination de l'écart salarial entre hommes et femmes une priorité ;***

La CES prépare actuellement une réponse à la communication de la Commission sur l'égalité salariale qui inclura aussi des propositions de nouvelles actions de la CES et de ses affiliés.

- ***Lutter contre la « délocalisation », stimuler les négociations autour de la restructuration et établir un cadre d'information, de consultation et de participation plus fort, incluant la participation d'experts indépendants spécialisés dans le domaine de la restructuration ;***

Dans le cadre du dialogue social, Restructuration dans l'UE-15 – études nationales et examen des orientations sur le thème de la restructuration.

D'ici fin 2007, la CES publiera les résultats de son projet concernant l'anticipation et la gestion des changements. Une « boîte à outils » sera élaborée afin d'aider les syndicats à tous les niveaux à gérer les changements et la restructuration.

- ***Toujours promouvoir l'approche intégrée de l'égalité et de la dimension de genre ; toujours lutter contre le racisme, la discrimination et la xénophobie ;***

Dans le cadre du dialogue social, suivi de la mise en œuvre des accords et du cadre d'action sur l'égalité de genre.

Dans le cadre du suivi de la seconde phase de consultation des partenaires sociaux sur la réconciliation de la vie professionnelle, familiale et privée, une évaluation conjointe de la Directive sur le congé parental est actuellement organisée conjointement avec les organisations patronales afin de voir si des améliorations doivent être effectuées.

Suivi de la Charte sur le « gender mainstreaming » ; mesures pour réduire l'écart de représentation ; l'une des actions prévues est l'élaboration, conjointement avec le département formation de l'ETUI, de cours de formation aux fonctions à responsabilités pour les femmes au sein des syndicats.

Un projet sur les droits et la reconnaissance des travailleurs LGBT (lesbiennes, gays, bisexuels et transsexuels) est en cours de développement en collaboration avec l'ILGA-Europe et financé par la Commission européenne. Une conférence est prévue à ce sujet à la fin du mois de janvier 2008, elle a pour objectif l'élaboration de documents de sensibilisation et l'organisation d'un plus grand nombre d'activités chez les affiliés afin d'intégrer un soutien aux travailleurs LGBT dans leurs travaux sur l'égalité.

Une conférence sur un plus large et un meilleur accès à l'emploi et à la formation pour les travailleurs handicapés, financée par la Commission européenne, est organisée en collaboration avec le FED en octobre 2007. Il a pour vocation de mener à une nouvelle campagne autour de ce thème et en collaboration avec le FED.

Actuellement, des discussions ont lieu avec des organisations de roms pour voir si et de quelle manière la CES peut intégrer les intérêts des travailleurs roms de manière plus explicite dans ses travaux.

La CES prépare une réponse à la consultation de la Commission européenne sur la non-discrimination à l'extérieur du secteur de l'emploi.

En 2008, l'Année européenne du dialogue interculturel sera utilisée par la CES pour inclure le débat sur « une Europe multiculturelle » à l'agenda syndical et pour participer plus activement au débat, au niveau national et européen, sur « l'intégration » des migrants et des minorités ethniques et religieuses.

En 2008, la CES souhaite développer, avec ses affiliés, une campagne syndicale afin de traiter toutes les formes de racisme et de xénophobie, en se concentrant sur des intérêts et une vision commune (« vers une unité dans la diversité »), afin de traiter et de combler le fossé grandissant et potentiellement dangereux qui se creuse entre les « intégrés » et les « exclus ».

La CES demandera au patronat d'inclure à l'ordre du jour la nécessité de mettre en œuvre des actions conjointes sur le lieu de travail et au niveau sectoriel pour lutter contre le racisme et la xénophobie au travail et de réactiver et de mettre à jour la déclaration de Florence de 1995 sur cette question.

- ***Lutter en faveur d'un meilleur cadre de mobilité pour les travailleurs en Europe sur la base du principe***

d'égalité de traitement sur le lieu où le travail est effectué ou où le service est rendu ;

La CES poursuivra sa lutte en faveur d'une réelle mise en œuvre et d'un meilleur respect de la Directive sur le détachement de travailleurs et participera au groupe de travail de haut niveau de la Commission qui sera créé à l'automne 2007.

La Commission développe actuellement la prochaine phase de son plan d'action sur la mobilité de l'emploi. La CES le commentera et poursuivra sa collaboration avec la Commission dans le contexte de l'Eures.

La CES s'appuiera sur les travaux préparatoires effectués dans le cadre du projet « Lieu de travail Europe » afin de promouvoir une importante et une meilleure coordination syndicale transfrontalière et d'encourager les travailleurs migrants et mobiles et préparera, pour la conférence de mi-mandat intitulée « Etat de la CES », des propositions s'appuyant sur la résolution d'Helsinki.

- ***Promouvoir une politique migratrice proactive ouvrant de nouveaux canaux légaux de migration tout en combattant l'exploitation des travailleurs migrants dont les sans papiers font partie.***

La Commission européenne travaille actuellement sur toute une série de Directives autour du thème de la migration par exemple.

- un projet de directive de sanctions pour les employeurs recrutant des migrants clandestins (mai 2007),
- un projet de directive concernant des droits minimum pour les migrants dans l'UE (qui ne seraient pas des résidents à long terme) (fin 2007),
- un projet de directive sur les travailleurs hautement qualifiés (octobre 2007), et
- un projet de directive sur les travailleurs saisonniers (mi 2008).

De plus, différentes communications sur des thèmes tels que la migration circulaire, les débats sur l'immigration et l'évolution et les relations avec les pays d'origine sont à l'ordre du jour.

La CES préparera un avis complet sur l'immigration (légale ou clandestine) pour le Comité exécutif de décembre 2007 et contribue au processus décisionnel du Parlement européen par le biais de propositions d'amendements.

Au cours de l'année 2008, la CES souhaiterait développer une activité (recherches suivies d'une conférence) sur le thème

problématique du travail non-qualifié/à bas salaire, l'immigration (clandestine) et l'exploitation des travailleurs et sur la manière de développer, à ce sujet, une politique plus proactive au niveau de l'UE et au sein du mouvement syndical.

- ***Lutter en faveur des droits syndicaux permettant une action au niveau transnational ;***

La CES coordonne des travaux sur les affaires portées devant la CJCE concernant l'action syndicale transnationale (Laval, Viking) et d'autres affaires dans lesquelles la dimension transfrontalière des droits syndicaux est en jeu (protection des conditions de travail collectivement négociées contre les dispositions du Traité de la CE sur la libre circulation des services).

La CES soutient aussi les affiliés qui luttent encore au niveau national pour voir reconnus leurs droits à une négociation collective et à une action syndicale, tout particulièrement dans le secteur public (Bulgarie, Turquie).

En 2008, la CES développera un avis plus complet et un plan d'action sur le thème des droits syndicaux fondamentaux incluant le droit de grève et le moyen de les renforcer, que ce soit au niveau national ou transnational.

- ***Prendre le débat sur la flexicurité à ceux qui veulent supprimer la protection de l'emploi et les allocations chômage***

Les actions prioritaires d'ici mars 2008 incluent :

- Adoption par le Comité exécutif de la position de la CES sur la flexicurité en octobre 2007 ;
- Surveillance et participation à la définition des principes européens communs sur la flexicurité jusqu'en décembre 2007 ;
- Etude des lignes directrices de Lisbonne et particulièrement celles en matière d'emploi jusqu'en mars 2008 ;
- Réponse et suivi de la communication de la Commission sur le Livre vert relatif au droit du travail (qui sera adopté par la Commission à la fin du mois d'octobre 2007) ;
- Activités d'aide aux affiliés confrontés à des plans de réforme nationaux destinés à adapter (déréglementer) la loi sur les licenciements.

- ***Promouvoir une meilleure protection sociale et de meilleurs états-providence avec une gamme de services de revenus minimums, de retraites, de santé, de soins à long terme, de formation tout au long de la vie, d'indemnités maladie et d'allocation chômage, de marché du travail actif et de garde d'enfant ; et action positive pour maîtriser le vieillissement de la population en Europe ;***

Un certain nombre d'initiatives liées à la protection sociale sont attendues, souvent sous l'impulsion de l'impact croissant des règlements sur la libre circulation des services ou des personnes. La CES renforcera son rôle dans la conception de politiques européennes en sa qualité de partenaire des institutions, en particulier de la CE et du Conseil (Comité de protection sociale) dans le cadre des processus d'inclusion, de retraite et de santé de la Méthode ouverte de coordination. Nous poursuivrons notre coopération avec des ONG (comme dans le cas de notre projet commun actuel avec le FDE pour l'inclusion des personnes handicapées sur le marché du travail).

Des propositions seront faites, après le débat au sein du Groupe de travail « protection sociale » afin de garantir l'efficacité de l'engagement de la CES dans le processus d'inclusion sociale, tout particulièrement dans la lutte contre la pauvreté chez les travailleurs et dans le cadre « l'Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale » qui aura lieu en 2010.

Nous devrions donner la priorité à la santé et aux services de soin de longue durée à cause de leur impact sur la qualité de vie des citoyens européens, de leur rôle de facteur de productivité et de leur poids croissant dans l'économie européenne (avec un lien direct avec notre campagne sur les services publics). Sous peu, nous réagirons en particulier aux futures propositions de la CE sur les services sociaux et sur les soins de santé transfrontaliers (fin 2007). Après consultation de nos affiliés, nous devrions élaborer en 2008 une campagne pour la période 2009/10 ciblant un ou deux aspects cruciaux pour eux.

En ce qui concerne la formation à long terme, la présidence française au second semestre 2008 prépare une conférence ministérielle sur le thème du suivi du processus de Copenhague. Les partenaires sociaux seront associés à ses conclusions.

Différentes études sont engagées par la Commission avec différents groupes de travail, en particulier un cadre européen de

reconnaissance des qualifications et les transferts de crédits. La CES participe à l'ensemble de ces travaux. L'ensemble des programmes de la Commission types Leonardo ont été regroupés sous le vocable formation tout au long de la vie. Nous venons de publier une brochure avec l'Académie syndicale pour aider nos différentes structures à déposer des projets dans ce domaine. La priorité pour les présidences suivantes sera axée sur une communication de la Commission sur la formation des adultes, qui devient une priorité du fait de l'évolution de la démographie. Le groupe de travail de la CES approfondira sa réflexion et ses propositions au Comité exécutif.

La CES veut relancer le dialogue social sur la formation tout au long de la vie.

- ***Lutter pour le renforcement des directives existantes sur le temps de travail (la fin de la renonciation), sur les comités d'entreprise européens et le détachement de travailleurs et pour l'adoption d'une directive forte sur les travailleurs temporaires.***

La CES est vigilante quant aux évolutions concernant la **Directive sur le temps de travail**, puisque la révision actuelle du projet pourrait être supprimée par la Commission si aucun progrès n'était réalisé sous la présidence portugaise et elle pourrait rédiger un projet bien moins ambitieux. A l'heure actuelle, un point d'orgue est mis sur la mise en œuvre et l'application, ainsi que sur la diffusion des bonnes pratiques.

La **Directive sur le détachement de travailleurs**, et plus particulièrement les mécanismes de surveillance et d'application au niveau national, sont constamment pris pour cible par la Commission qui les considère comme des barrières à la libre circulation des services. La CES continuera de soutenir ses affiliés et les Etats-membres dans les affaires portées devant la CJCE dans ce domaine, et continuera à lutter avec la Commission pour obtenir la reconnaissance de la nécessité d'intensifier et d'améliorer le respect du droit du travail et l'inspection du travail, tout particulièrement au sein du groupe de haut niveau qui sera créé par la Commission à l'automne 2007 dans ce domaine.

La **directive sur le travail temporaire** pourrait être remise à l'ordre du jour sous la présidence portugaise et la CES fera tout son possible pour s'assurer que des progrès seront réalisés dans la bonne direction.

Pour le dialogue social, la négociation collective et la participation des travailleurs

- ***Promouvoir un meilleur dialogue social et un règlement des litiges au niveau européen***

La mise en œuvre du programme 2006-2008 des partenaires sociaux est directement liée à plusieurs des cinq fronts identifiés dans le Manifeste de Séville.

Parmi les actions prioritaires l'année prochaine, on retrouve :

- Identifier des priorités communes en matière d'emploi afin de négocier un cadre d'action conjoint en termes d'emploi (faisant suite à l'analyse conjointe des défis du marché du travail).
- Identifier la question à négocier : Soit la formation tout au long de la vie, soit l'accès au marché du travail des groupes désavantagés ;
- Continuer à développer une vision commune des partenaires sociaux au regard des instruments du dialogue social et de la forme de leur impact positif aux différents niveaux du dialogue social. Un groupe ad hoc sous la direction du groupe de travail « Politique sociale et législation » a commencé son travail avec pour objectif l'élaboration des propositions de la CES à ce sujet.
- Restructuration dans l'UE-15 – études nationales et examen des orientations sur le thème de la restructuration ;
- Poursuivre les travaux sur la mise en valeur du potentiel dans le cadre du dialogue social dans les Etats-membres et les pays candidats
- Suivre la mise en œuvre des accords et du cadre d'action sur l'égalité de genre.
- Réconcilier la vie professionnelle, privée et familiale - Evaluer, conjointement avec le patronat, la Directive sur le congé parental afin de voir si des recommandations concernant son amélioration peuvent être faites lors du Conseil de printemps 2008.

- ***Etudier de manière plus approfondie la manière de développer et de coordonner une négociation collective au niveau européen, donc au niveau sectoriel, transfrontalier et transnational et soutenir le travail des fédérations syndicales européennes ;***

- **Renforcer la négociation collective par-delà les frontières en Europe afin d'améliorer la position de chacun dans les négociations et de mettre un terme aux approches de type "chacun pour soi" ;**

En plus des activités susmentionnées conformément à la déclaration du Congrès intitulée *Passer à l'offensive sur les salaires : Vers l'égalité*, des projets impliquant entre 3 et 4, des CSI sont créés afin de développer la coordination en matière de négociation collective au niveau interrégional sur la base du modèle du groupe de Doorn.

- **Développer de meilleures conditions pour les Comités d'entreprise européens et encourager la participation des travailleurs ;**

En ce qui concerne les **CEE**, la CES :

- continuera à faire pression en faveur de la Directive sur les Comités d'entreprise européens et s'opposera à l'attitude du patronat défavorable à toute mesure concrète. La Commission enclenchera certainement la seconde phase de consultation avant la fin de l'année 2007 ;
- fera campagne et encourager les FSE à créer un plus grand nombre de CEE (jusqu'à présent, 820 CEE existent sur environ 2 200 entreprises entrant dans le champ de la directive).
- développera et améliorera les capacités de conseil et de formation des CEE (étroite collaboration avec les FSE, la SDA et l'ETUI).
- continuera à encourager les efforts des FSE en faveur d'une renégociation qualitative et améliorera l'action intégrée de la dimension de genre.

En ce qui concerne la directive sur l'**Information et la consultation** (2002/14), la Commission prépare un premier rapport sur sa mise en œuvre, il sera publié d'ici à fin 2007. La CES surveillera avec attention sa totale mise en œuvre et prendra des mesures avec les centrales syndicales nationales si cela s'avère nécessaire. A la lumière du rapport de mise en œuvre, la CES étudiera la nécessité d'une révision. Renforcer les droits à l'information et à la consultation en cas de changement de propriétaire (fonds d'investissement) (en cours)

En ce qui concerne les **sociétés européennes (SE)**, la CES :

- continuera à soutenir les fédérations industrielles et les syndicats nationaux, dans les cas où les sociétés créent une société européenne, afin d'assurer la meilleure implication des travailleurs (jusqu'à maintenant 94 SE ont été créées, moins de 31 sont de vraies sociétés avec des objectifs et des employés, un tiers sont des sociétés écran) ;

- continuera à surveiller étroitement de nouvelles créations de SE et, en ce qui concerne l'article 15 de la Directive (2001/89/CE), sera en contact avec la Commission - et si cela s'avère nécessaire avec les Etats-membres concernant une possible révision de la directive ;

- fera pression auprès de la Commission pour la création d'un registre des sociétés européennes comprenant un système d'information propre et fiable (automne 2007) ;

- créera un fond européen en coopération avec des FSE dans lequel une portion adéquate des rémunérations des représentants des travailleurs au niveau du conseil d'administration des SE pourra être placée (décembre 2007) ; et

- examinera le concept d'organisation d'une « académie des représentants au niveau du conseil d'administration ». L'ETUI devrait faire une proposition qui sera évoquée dans le prochain programme de travail (mars 2008).

- ***Lutter en faveur de normes plus élevées de gouvernance d'entreprise basées sur la reconnaissance des intérêts de toutes les parties et pas seulement ceux des actionnaires, et en faveur d'un plus profond engagement envers une réelle responsabilité sociale des entreprises ;***

La CES continuera à insister sur le fait que, dans tout nouveau droit des sociétés européen (14ème Directive sur le transfert transfrontalier des sièges, Statut de société privée européenne), l'implication des travailleurs sera obligatoire et les droits des travailleurs devront être respectés ;

Assurer la représentation syndicale au sein du Forum européen du gouvernement d'entreprise et contribuer activement aux travaux de celui-ci (printemps 2008 en cours)

S'assurer que la RSE regroupe l'ensemble des acteurs (dont les fonds d'investissement).

Soutenir des initiatives permettant d'encourager et de promouvoir une RSE efficace et demander à la Commission de créer un cadre européen de référence.

- ***Mettre au jour et combattre le « capitalisme casino » et la politique à court terme plus généralement par le biais de la taxation, de la réglementation et de l'implication des travailleurs.***

Dans le cadre de ce travail,

- appeler à un cadre de gouvernance d'entreprise offrant au Conseil d'administration suffisamment d'outils pour répondre ou résister à des offres de rachats (en cours)

- renforcer la coopération avec la CSI, le TUAC, les FSE avec pour objectif un meilleur contrôle des fonds d'investissements (en se concentrant sur la réglementation, l'information, la consultation, la négociation et la taxation). (En cours, première note d'orientation envoyée à la CES en octobre 2007).

Plus spécifiquement, insister auprès de la Commission pour mettre en place un cadre réglementation pour les fonds de couverture et les souscriptions privées.

Surveiller et contribuer aux initiatives réglementaires internationales et d'établissement de normes.

Soutenir et étendre les activités syndicales et mettre en place un groupe d'experts (en coopération avec les FSE, le TUAC, la CSI et l'ETUI).

Lutter en faveur d'une gouvernance européenne économique, sociale et environnementale plus efficace ce qui inclut :

- ***Faire revivre la Stratégie de Lisbonne et de toute urgence redéfinir ses termes de référence et sa place dans la construction européenne ;***

Cibler les soins aux personnes dépendantes et aux personnes âgées

- ***Développer un cadre de politique macro économique qui encouragerait la croissance et l'innovation, utiliserait des objectifs plus élevés en termes d'inflation et conduirait à un taux de change plus en phase avec la croissance ;***

- ***Promouvoir une coordination efficace des politiques fiscales ;***
- ***allouer un budget européen plus important, particulièrement afin de favoriser l'élargissement et la solidarité entre les régions et les pays ;***

L'avenir du budget de l'UE sera primordial dans la période à venir. La Commission a déjà lancé une consultation publique sur la politique de cohésion liée à une autre consultation à venir sur l'avenir du budget de l'UE. Cela sera examiné par le Comité exécutif en décembre.

- ***Créer des services publics plus forts dans un nouveau cadre européen ;***

La Commission prépare plusieurs textes spécifiques ou sectoriels sur les Services d'intérêt général. La plupart sont sectoriels : énergie, transport (consultation publique sur les transports urbains en 2008) et télécoms. Certains sont spécifiques : sur le PPP (communication sur les PPPI en préparation), aide de l'état (proposition d'une révision des initiatives Monti-Kroes en 2008). Le Commissaire Spidla a annoncé aussi la rédaction d'une communication afin de clarifier les aspects juridiques des services sociaux d'intérêt général dans l'Union européenne. Tout comme la communication sur les services d'intérêt général, elle devrait faire partie du rapport annoncé par la Commission pour novembre sur la révision de la stratégie concernant le marché unique du 21^{ème} siècle. Pour finir, une proposition de directive sur les soins de santé transfrontaliers est en cours de préparation.

Le nouveau traité, s'il est adopté en octobre et ratifié en 2008/2009, constituera une avancée significative au regard de l'avenir des SIG. Premièrement, la Charte des droits fondamentaux aura un caractère exécutoire grâce à l'article 36 (« L'Union reconnaît et respecte l'accès aux services d'intérêt économique général (SIEG) »). Ensuite, l'ancien article l'article III-122 du Traité constitutionnel a été transféré dans le Traité de réforme sous la forme : « article 16 sous sa forme amendée par la CIG », ce qui crée une base juridique pour les services d'intérêt général. Au final, le Traité de réforme annexe un protocole sur les SIG, qui introduit un nouveau concept plus large de SIG et spécifie les valeurs communes - diversité des services, qualité, sécurité, accessibilité, égalité de traitement, accès universel, droits des usagers (mais pas d'évaluation) - en lui accordant une certitude plus légale. De plus, cela confirme le principe de subsidiarité et les compétences des Etats-membres.

De ce point de vue, il est important de :

- décider de l'utilisation des résultats de la **pétition** en cours ;
- faire **campagne pour un financement durable des services publics** qui sont l'un des piliers du Modèle social européen et lier cette campagne européenne aux campagnes nationales en cours (telles que ver.di, Unison, FNV, etc.) ; et
- lancer un grand débat dans le cadre d'un projet en cours 2007/08 (une conférence en avril 2008 est en cours de préparation) concernant le futur des services publics suite à la signature du Traité de réforme qui ouvre de nouvelles possibilités de promotion des services publics. Les institutions européennes – en particulier la Commission – devraient entamer dès maintenant des procédures de rédaction de règles juridiques de fonds définissant "des principes et des conditions" permettant ainsi aux SIG d'accomplir leurs missions ; et
- explorer les possibilités d'une collaboration plus étroite avec le CEEP avec comme objectif la possible révision de nos propositions sur une directive cadre sur les SIG/SIEG et d'une action conjointe envers le PE sur le thème des PPP et des réglementations relatives aux concessions.

- ***Développer des stratégies industrielles et innovatrices incluant des technologies durables, une productivité élevée, une main d'œuvre hautement qualifiée, la reconnaissance de l'importance durable de la production en Europe, d'importantes augmentations des dépenses dans les secteurs de la recherche et du développement, et un meilleur agenda de réglementation basé non seulement sur des critères économiques, mais aussi sur des critères sociaux et écologiques ;***

La CES continuera à encourager la Commission à inclure des innovations destinées aux employés dans la politique industrielle de l'UE

- Contribuer, conjointement avec les FSE, au prochain plan d'action relatif aux politiques industrielles durables (printemps 2008)

- ***Promouvoir une Europe plus durable par le biais de stratégies de croissance "intelligentes", des modèles de production et de consommation différents respectant les objectifs de Kyoto en matière d'émission de carbone ; et d'inclure les questions liées à l'environnement et à l'énergie à l'agenda syndical prioritaire.***

La CES continue de travailler dans le cadre du paquet énergie/changement climatique adopté en mars dernier par le Conseil. En particulier elle adoptera une position sur la révision de la *Directive relative au système européen d'échange des droits d'émissions de CO2* sur laquelle la Commission va faire une proposition législative en décembre 2007. La CES était membre du groupe d'expert établi par la DG environnement sur le sujet.

La CES utilise activement son étude « changement climatique et emploi » pour promouvoir le dialogue social sur ces questions : Elle intervient dans les réunions des comités de dialogue social sectoriel à la demande des fédérations européennes, ainsi que dans de nombreux forums organisés par les syndicats, les gouvernements, les ONG, etc. Il reste à convaincre les employeurs européens et la Commission de lancer un dialogue intersectoriel

La CES sera présente comme observatrice à la 13^{ème} Conférence mondiale de la convention cadre des Nations Unies sur le changement climatique, à Bali, en décembre 2007, dans le cadre d'une délégation internationale composée d'une cinquantaine de syndicalistes.

En décembre 2007, la Commission fera une évaluation de la mise en œuvre de la stratégie de développement durable de l'UE adoptée en juin 2006, cette évaluation devant également « contribuer au travail sur la stratégie de Lisbonne, notamment les lignes directrices » comme l'a décidé le Conseil de juin 2006. La CES procédera à sa propre évaluation, éventuellement avec les ONG sociales et environnementales, et cherchera à promouvoir les synergies entre les deux principales stratégies de l'UE, en particulier sur les questions du changement climatique et de l'efficacité énergétique.

Energie :

- Réactivation de la task force « énergie » sur le thème de la sécurité énergétique et dans le cadre des propositions de directive de la Commission sur la libéralisation des marchés de l'électricité et du gaz.

- La CES va, avec les fédérations européennes intéressées et les ONG Plateforme sociale et le Bureau européen de l'environnement (BEE), élaborer une réponse à la proposition de la Commission relative à la Charte européenne des droits des consommateurs d'énergie.

Lors de la conférence de l'ONU sur le développement durable et le changement climatique d'avril 2008 avec l'Institut Cornell, nous préparons une conférence sur **REACH** avec les syndicats d'Amérique.

Une étude est en cours dans le cadre de l'ETUI-REHS sur les **nanotechnologies** et l'appréhension et la compréhension des syndicats. Nous ferons une conférence finale à ce sujet.

Pour une UE plus forte grâce à

- ***Une défense de la substance du Traité constitutionnel, tout particulièrement la Charte des droits fondamentaux et les droits des syndicats à s'organiser et à agir ;***

Le Comité exécutif des 17 et 18 octobre se verra demander d'adopter une déclaration concernant le projet de Traité de réforme et la campagne de la CES pour que la Charte des droits fondamentaux soit rendue légalement exécutoire. Ces questions seront posées lors de la Réunion des chefs d'état et de gouvernement et lors de la session de la Conférence Intergouvernementale les 18 et 19 octobre.

Une réunion du Sommet social tripartite sera organisée le 18 octobre au cours de laquelle plusieurs questions seront débattues.

La CES souhaite une UE plus forte, de manière interne et au regard de ses politiques externes et poursuivra cet objectif dans un contexte institutionnel.

- ***Une approche positive à l'élargissement vers les Balkans et la Turquie basée sur le respect total des exigences de l'adhésion à l'UE et aux droits fondamentaux dont les droits syndicaux font partie ; de généreuses politiques de voisinage envers l'Europe de l'est et la Méditerranée ; et la coopération avec les autres régions du monde ;***

Sur la Turquie, la CES devrait mener un projet d'action sur une durée de deux années intitulé «Dialogue de la société civile - Rassembler les travailleurs de Turquie et de l'Union européenne grâce à une « culture partagée du travail ». L'objectif global de ce projet est de renforcer les contacts et l'échange mutuel d'expériences entre les syndicats turcs et les syndicats des Etats membres de l'Union européenne afin d'avoir une meilleure connaissance et une meilleure compréhension mutuelles, et de

prendre conscience des opportunités et des défis de l'élargissement futur.

Voir la section sur les relations externes concernant les travaux sur les Balkans, la politique de voisinage et l'EuroMed.

- ***une approche du commerce incluant le respect des droits et normes de l'OIT, encourage la création l'emploi en Europe, s'oppose à l'utilisation du commerce dans la promotion d'une libéralisation agressive dans les pays en voie de développement et recherche une plus grande cohérence entre la politique commerciale et les objectifs sociaux et environnementaux et en termes de développement ;***

La CES, avec les fédérations syndicales européennes, a rejoint une alliance des producteurs industriels européens qui s'est formée suite aux propositions de la DG commerce de réformer les **Instruments de défense commerciale** de l'Union européenne (anti-dumping, instruments de sauvegarde). La CES co-organisera un événement public en novembre 2007 pour influencer les propositions législatives que la Commission soumettra aux États.

Le projet déposé auprès de la Commission sur les voies opérationnelles pour la prise en compte des **droits fondamentaux** de l'Homme au travail dans le cadre de l'OMC a été accepté par la Commission. Les objectifs de l'étude consistent à faire progresser la prise en considération des droits fondamentaux de l'homme au travail parmi les termes de référence en matière de commerce international.

La CES fait pression pour que des chapitres forts concernant le développement durable (couvrant les normes du travail ainsi que l'environnement) soient inclus dans un certain nombre d'accords de libre-échange actuellement en cours de négociation par l'UE, notamment avec la **Corée** et l'**Inde**.

- ***Une politique externe basée sur la défense de la paix, l'adhésion à l'ONU et à sa constitution, le respect de la primauté de la loi, l'utilisation d'un pouvoir "souple" destiné à promouvoir la démocratie et les droits de l'homme et la condamnation totale du terrorisme ;***

Un projet sur la démocratie et la réforme syndicale dans le Machrek et le Maghreb est en cours d'élaboration

- ***L'élaboration d'une réelle politique étrangère commune au sein de l'UE et d'une réelle politique de sécurité.***

La CES continuera à faire pression pour que des mesures soient prises au regard de ces sujets.

Pour des syndicats et une CES plus forts

- ***développer une stratégie d'organisation afin d'aider les affiliés à voir le nombre de leurs adhérents augmenter ;***

En octobre, le Comité exécutif étudiera un rapport concernant ces questions.

- ***Bâtir une CES plus forte, plus apte à mener des campagnes et à promouvoir une plus grande solidarité ;***

La Comité de Séville a demandé à la CES d'organiser, tous les deux ans, un « **Etat des syndicats européens** » débutant par un débat spécifique lors de la réunion du Comité exécutif de la CES au printemps 2008.

Il a été convenu que cet exercice traiterait explicitement de la dimension de genre et que certaines questions d'organisation seraient couvertes, ce qui inclut des propositions d'amendements constitutionnels de la CES supprimés à Séville. Des questions financières pourraient aussi être débattues, ce qui inclut des initiatives du Fonds de campagne et de développement qui, après accord du Comité exécutif, devrait être financé par une augmentation d'1 pour cent des cotisations en 2008 et 2009, ainsi qu'une proposition de réduction graduelle du fossé séparant les organisations des PECO et les autres. Des travaux plus larges en relation avec l'état des syndicats seront entrepris en coopération avec l'ETUI-REHS.

Une université d'été est envisagée pour 2008, elle pourrait offrir une opportunité supplémentaire de discuter de nos travaux futurs.

- ***Travailler avec la CSI et son Conseil régional paneuropéen, ainsi qu'avec les FSI et le TUAC afin de bâtir une organisation syndicale plus cohérente et influente dans le monde.***

La CES participe pleinement à l'évolution du **Conseil régional paneuropéen de la CSI** qui a été formellement créé en mars 2007 et couvre la totalité du continent européen. La première réunion du Comité exécutif du CRPE est prévue pour le mois de mars prochain.

Des travaux sont menés pour mettre en place des structures pour les femmes et les jeunes au sein du CRPE.

Le Comité de coordination du Forum syndical **EuroMed** s'est réuni en septembre pour planifier ses futures activités. Un projet de réforme syndicale dans la région progresse et le forum dispose maintenant de son propre site Internet.

Les travaux se poursuivent avec les pays de l'**ACP**. Actuellement, l'une des questions clés est la négociation d'accords de partenariat économique avec les régions de l'ACP. Conjointement avec la CSI, la CES a fait pression pour que la date limite de conclusion des APE soit repoussée au 31 décembre 2007. Une grande conférence syndicale UE-Afrique se tiendra à Lisbonne en octobre, préalablement au Sommet UE-UA en décembre. Dans ce contexte, la CES a fait pression pour que le Président de Zimbabwe, Monsieur Mugabe, ne soit pas invité à la conférence.

Des travaux sont actuellement en cours concernant l'élaboration de positions communes avec des organisations syndicales de sous-régions de l'**Amérique latine** (Mercosur, la Communauté andine, Amérique centrale) dans le cadre des accords commerciaux et de coopération avec l'UE actuellement en cours de discussion.

En **Asie**, la CES était représentée dans une réunion syndicale de l'ASEM à Jakarta en juillet. Des relations avec le conseil des syndicats de l'ANASE sont tissées dans le cadre de pourparlers commerciaux avec l'UE. La CES a fait pression pour que la Birmanie – l'un des pays membres de l'ANASE - soit exclue de tout accord. La CES est en discussion avec la Commission concernant un accord politique et de coopération avec la **Chine** qui sera négocié et fait pression pour l'inclusion de droits syndicaux et de développement durable. Des travaux sont en cours dans le cadre du Mémoire d'accord UE-Chine sur la politique sociale.